

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

11, rue de Beaugency

41 230 VERNOU-EN-SOLOGNE

Tel : 02.54.98.20.77

Email : ec-vernou-en-sologne@ac-orleans-tours.fr

**Compte-rendu du 1er conseil d'école
R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne
Séance du 14 octobre 2022**

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 14 octobre 2022 à 18h, dans la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- M. Vannier, adjoint au maire de Courmemin
- Mme Courcelles, adjointe au maire de Vernou-en-Sologne
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mme Bernard et Mme Segart, représentantes titulaires des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- M. Boubet et M. Evan, représentants titulaires des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Péris, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Mathieu, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Cellier, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Vest, directrice de l'école de Courmemin
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne

Étaient absents - excusés :

- Mme Gasselin, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Coignard, adjoint au maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Thomas, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Jarousse, enseignante à l'école de Courmemin
- Mmes Beogo et Urbain, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Présidente de séance : Mme Carine Cormery

Secrétaire de séance : Mme Céline Martineau

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Cormery demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 3e conseil d'école du 14 juin 2022. En l'absence, celui-ci est approuvé.

Mme Cormery rappelle que les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées dans chacune des écoles du RPI. Les écoles conservent néanmoins la possibilité de regrouper leurs conseils d'école pour la durée de l'année scolaire. Les deux conseils sont invités à délibérer séparément sur ce point. A l'issue du vote, à l'unanimité, il ressort que les deux conseils seront réunifiés pour l'année scolaire 2022/2023. Mme Cormery présidera les 1er et 3e conseils et Mme Vest le 2e conseil de l'année scolaire.

M. Blanc demande la possibilité de faire une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné en octobre 2020.

POINT 1 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022 dans chacune des écoles du RPI.

A Courmemin, sur 75 électeurs inscrits, il y a eu 46 votants : 7 bulletins nuls donc 39 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 19,5 (et un taux de participation de 61,33 %).

M. Boubet et M. Evan ont été élus représentants titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Courmemin. Mme Mathieu a été élue représentante suppléante.

A Vernou-en-Sologne, sur 51 électeurs inscrits, il y a eu 24 votants : 2 bulletins nuls donc 22 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 11 (et un taux de participation de 47,06 %).

Mmes Bernard et Segart ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Vernou-En-Sologne. Mmes Pérès et Thomas ont été élues représentantes suppléantes.

Mme Vest rappelle le fonctionnement du conseil d'école et plus particulièrement le rôle des représentants de parents d'élèves.

POINT 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'organisation pédagogique est la suivante :

- Mme Cellier : 9 PS et 12 MS soit un total de 21 élèves
- Mme Vest et Mme Jarousse : 11 GS et 12 CP soit un total de 23 élèves
- Mme Martineau : 10 CE1 et 5 CE2 soit un total de 15 élèves
- Mme Cormery : 8 CM1 et 8 CM2 soit un total de 16 élèves

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 seront prochainement demandées par la DSDEN.

Mme Vest bénéficie d'une journée de décharge syndicale par semaine, elle est présente à l'école les lundis/mardis/vendredis et Mme Jarousse la complète les jeudis. Mme Vest traite les urgences à distance.

Mme Cormery souhaite informer le conseil que le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), basé à Lamotte-Beuvron, est composé d'une psychologue de l'éducation nationale - Mme Urbain, d'une maîtresse E chargée de l'aide à dominante pédagogique - Mme Beogo. Il manque une maîtresse G chargée de l'aide à dominante rééducative. Les enseignantes, avec l'accord des familles, peuvent les solliciter. Les parents ont également la possibilité de les contacter, les coordonnées sont affichées dans chaque école.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC), en groupes restreints d'élèves, peuvent s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire. Ces activités se déclinent soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Les directeurs ne participent pas aux activités pédagogiques complémentaires de leur école. Les parents dont les enfants sont concernés par ce dispositif seront prévenus. A Vernou, les APC ont lieu le vendredi de 16h15 à 17h15. A Courmemin, elles ont lieu le mardi ou jeudi de 16h30 à 17h.

Une éducation à la sexualité doit être organisée dans chaque école, à raison d'au moins 3 séances annuelles et par groupe d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge

des élèves. Cette éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité. Mme Pérès se propose de prêter aux petits des livres en rapport avec cette thématique.

Dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, la circonscription de Romorantin a mis en place une équipe « Bien-être » qui peut être amenée à intervenir dans les écoles pour traiter rapidement les situations d'intimidation. Cette équipe dispose d'un relais dans les écoles, le directeur, qui a reçu une formation à la gestion des situations de harcèlement et intimidation. Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève. Les parents de l'élève intimidé sont informés de l'intervention de cette équipe « Bien-être » ; les parents des intimidateurs ne le sont pas au départ sauf si la situation d'intimidation perdure.

Une commémoration de l'assassinat du professeur Samuel Paty doit avoir lieu le vendredi 14 octobre ou le lundi 17 octobre. Cet hommage pourra prendre différentes formes (minute de silence, échanges, séquence pédagogique) et concernera les élèves à partir du cycle 3.

Enfin, un dispositif d'évaluation des écoles a été mis en place à la rentrée 2022. Il ne s'agit pas d'une évaluation pédagogique des enseignants. Il s'agit d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien être dans l'établissement. L'évaluation de l'École est composée de deux étapes successives :

- une auto-évaluation menée par l'ensemble des acteurs de l'établissement (une consultation de tous les parents aura lieu par l'intermédiaire de questionnaires) ;
- une évaluation externe menée par trois ou quatre évaluateurs.

L'ensemble des établissements doit être évalué en cinq ans. Les écoles du RPI réaliseront leur autoévaluation sur les mois de janvier/février et l'évaluation externe aura lieu entre le 13 et le 24 mars. Les membres du conseil s'interrogent sur les finalités de cette évaluation.

POINT 3 : PROJETS D'ÉCOLE ET DE CLASSE

Le projet d'école a fait l'objet d'une réécriture l'an dernier. Les axes du projet d'école sont les suivants :

- assurer l'acquisition des fondamentaux
- sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- installer un climat propice à l'apprentissage.

Cette année, les deux écoles ont un projet commun sur les arts. Ainsi, les projets d'école et de classe sont les suivants :

A Courmemin, le thème choisi est « Les arts dans tous leurs états ».

En période 1, les classes ont travaillé les arts de la table. Pour les PS/MS, Mme Cellier a mis en place un goûter de fruits. Pour les GS/CP, un travail a été fait autour d'artistes qui ont réalisé des natures mortes, les gâteaux d'anniversaire seront fabriqués sur toute l'année avec la réalisation d'un livre de cuisine par les enfants. En sciences, les élèves ont travaillé autour des sens (l'odorat, le goût mais aussi la vue). Une maman d'élève est venue expliquer son métier de cuisinière et les élèves ont découvert des épices. Les élèves ont également travaillé sur des albums en lien avec les arts de la table et ont dégusté des fruits d'automne.

En période 2, les classes travailleront les arts culturels avec la venue du Mumo, le musée mobile du Centre Pompidou, le lundi 7 novembre à Vernou-en-Sologne. Les élèves pourront ainsi découvrir l'art contemporain, et notamment la lumière dans l'art. Les élèves de Courmemin prendront le car pour se rendre à Vernou : Mme Vest demande aux mairies si le coût de ce transport sera pris sur leur budget

car. M. Deguine répond que cela sera à discuter.

En période 3, il s'agira de travailler les arts du spectacle, et plus particulièrement les arts de la scène. L'objectif est que les élèves puissent voir un spectacle.

En période 4, ce sera la littérature et la musique. Les enseignantes souhaitent travailler avec un auteur.

En période 5, les élèves travailleront les arts visuels dans la nature.

A Vernou-en-Sologne, les enseignantes ont choisi de travailler les arts de la table en période 1. Ainsi un travail autour de l'alimentation puis du tri des déchets a été réalisé. Les élèves des deux classes ont commencé par ramasser des pommes dans le village le vendredi 16 septembre puis ont réalisé une compote avec l'aide de la cantinière le lundi 19 septembre. Un grand merci à elle. Les élèves sont ensuite allés visiter la chocolaterie Max Vauché le jeudi 29 septembre après-midi (coût de cette sortie : 132,60 euros + 144,96 euros pour le car). Des cookies ont été cuisinés et emballés par les enfants (pour les CM seulement) pour ensuite être vendus (un bénéfice de 296 euros a été réalisé, merci aux familles d'avoir participé). En lien avec ce projet sur les arts de la table, la mairie de Vernou a accepté de mettre en place des menus spéciaux (menus américain, italien et allemand). Merci à la mairie et à la cantinière. Dans la continuité, un travail sur le tri des déchets a été fait : ramassage des déchets dans le village puis animation avec la maison de la Loire sur le tri des déchets, à l'école, le vendredi 14 octobre ($\frac{1}{2}$ journée par classe). Cette animation est gratuite pour les écoles. Pour finir, une visite de l'usine d'incinération aura lieu le jeudi 20 octobre.

Les élèves de CE et CM ont bénéficié d'un cycle tennis avec le club de tennis de la Sologne des Etangs. Le coût de cette intervention est pris en charge par la mairie de Vernou-en-Sologne. Une remise des diplômes et un goûter auront lieu ce mardi 18 octobre à l'école en présence de l'intervenant tennis, M. Thomas Aubry ainsi que du président du club de tennis, M. Aurélien Thomas.

En période 2, les deux classes travailleront sur les arts culturels et littéraires. Ainsi, le lundi 7 novembre après-midi, les élèves iront visiter le Mumo, le musée mobile du centre Pompidou (visite + atelier). Cette animation est gratuite. Chaque classe bénéficiera ensuite d'une journée d'animation sur la bande dessinée avec la maison de la BD de Blois, en décembre (devis à venir et dates à confirmer).

En période 3, les élèves travailleront sur les arts du spectacle, et notamment sur la magie puisqu'un magicien doit venir une journée entière à l'école, le mardi 17 janvier, pour faire des ateliers où les élèves découvriront quelques tours de magie. Le coût de cette animation s'élève à 800 euros.

En période 4, les élèves travailleront le théâtre. A l'issue de ce travail, les enseignantes envisagent de présenter un spectacle aux familles (théâtre + magie).

En période 5, les deux classes travailleront les arts plastiques et les arts du jardin. Ainsi, une plasticienne doit intervenir à l'école afin de réaliser une fresque sur un mur du préau. Le coût de cette intervention est de 1449 euros (1350 euros d'animation + 99 euros de frais de déplacement) et la durée d'intervention est de 4 jours répartis fin mai et début juin. Il faut ajouter à ce prix le coût du matériel (pinceaux et peinture), les enseignantes vont donc solliciter les familles et les entreprises aux alentours afin de récupérer, si possible, de la peinture gratuite. Pour les arts du jardin, un potager sera mis en place dans la cour de l'école.

M. Blanc rappelle que les DDEN du Loir et Cher, souhaitant mettre en valeur les travaux réalisés par les élèves des différentes classes du département, organisent, chaque année, une exposition de leurs œuvres. Les classes intéressées doivent s'inscrire au préalable.

POINT 4 : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET SÉCURITÉ

Le règlement intérieur du conseil d'école et le règlement intérieur des écoles du RPI doivent

être votés lors du 1er conseil d'école. Une modification a été apportée au règlement intérieur des écoles. La phrase suivante a été supprimée : « A Vernou-en-Sologne, pour la sécurité de tous, les enfants ne sortent de l'enceinte qu'après le départ du car. » En effet, le lieu de ramassage du car a été modifié pour cette rentrée scolaire (maintenant l'arrêt de car est rue de Beaugency et plus sur le parking de l'étang). La sortie des classes peut dorénavant se faire dès 16h15, il n'y a plus à attendre le départ du car.

M. Chantier souhaite modifier le point 3.1. *Dispositions générales* du règlement intérieur des écoles en ajoutant :

- 2e phrase : « L'enseignant et le personnel communal s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants ».
- 3e phrase : « De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à l'enseignant ou au personnel communal et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci. »

M. Chantier souhaite supprimer une phrase relevant du règlement péri-scolaire. Il s'agit de la phrase concernant le point 5.2. *Accueil et sortie des élèves* : « En cas d'absences des personnes responsables, à la descente du transport scolaire à Vernou-en-Sologne, les enfants des classes de Courmemin sont confiés directement au personnel de garderie de la commune de Vernou-en-Sologne ». Le règlement intérieur des écoles du RPI sera modifié pour le 2e conseil d'école. Dans l'attente, les deux règlements sont signés par tous les membres présents (cf annexe).

A l'école, certains documents et registres sont obligatoires. Les directeurs doivent veiller à la tenue de ces registres. Nous devons donc avoir à disposition un registre de sécurité où sont consignés notamment les exercices d'évacuation et les vérifications des extincteurs. Ainsi, un exercice d'évacuation a été réalisé le mardi 27 septembre à l'école de Vernou-en-Sologne et le 11 octobre à l'école de Courmemin.

Enfin, il existe le PPMS, le plan particulier de mise en sûreté. On distingue le PPMS AI (attentat-intrusion) qui définit la conduite à tenir en cas d'intrusion dans l'école et le PPMS RM (risque majeur) qui définit la conduite à tenir en cas de situation de confinement. Plusieurs exercices doivent être réalisés dans l'année dont un exercice attentat-intrusion qui doit être réalisé en début d'année. Cette année, l'exercice PPMS-AI doit être réalisé avant le 17/12 ; des scénarios seront proposés aux écoles. L'exercice PPMS-RM sera, quant à lui, départemental. Il sera effectué au cours du 2e trimestre et les écoles ne connaîtront pas la date.

POINT 5 : COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Les écoles de Vernou et Courmemin font part de la situation financière de la coopérative scolaire aux membres du conseil.

L'école de Vernou a commencé l'année scolaire avec 1671,70 euros. Pour l'instant, la participation volontaire des familles s'élève à 430 euros, l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE à 79,20 euros. La vente des cookies a permis de réaliser un bénéfice de 296,61 euros (108,39 euros d'ingrédients et fournitures / 405 euros de versement des familles).

Un point est fait quant à l'année 2021/2022 :

- Total des dépenses : 6323,19 euros
- Total des recettes : 3829,55 euros

L'école de Courmemin a commencé l'année scolaire avec 920,93 €. La participation volontaire des familles s'élève à 540 euros, l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE à 119,68 euros.

Un point est fait quant à l'année 2021/2022 :

- Total des dépenses : 2998 euros
- Total des recettes : 1596 euros

POINT 6 : PISCINE

Les séances de piscine ont lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15. Les élèves prennent donc le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu entre 11h45 et 12h.

Chaque classe bénéficiera d'un cycle natation d'environ 9 séances. La classe de CM1/CM2 se rendra à la piscine du jeudi 24 novembre au jeudi 26 janvier. Les classes de GS/CP et CE1/CE2 s'y rendront du jeudi 2 février au jeudi 13 avril.

Cette année, les parents disponibles pour nous accompagner sont : M. Rousseau pour la classe de CM1/CM2 ; Mme Péris pour les classes de GS/CP et CE1/CE2. Une maman d'élève de CE1, Mme Janvier, s'est proposée pour passer l'agrément, nous sommes dans l'attente de dates pour le passage de l'agrément.

POINT 7 : TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

A Vernou, un téléphone sans fil a été installé dans la classe de Mme Cormery. Les sonnettes sont opérationnelles. La connexion internet est toujours fluctuante, il est difficile d'avoir une connexion convenable sur tous les ordinateurs et donc impossible de travailler en classe entière. Des travaux sur le système de chauffage ont été réalisés durant l'été et en septembre : la chaudière fioul a été remplacée par une pompe à chaleur ; des climatisations réversibles ont été posées dans la cantine et la salle de réunion. Le photocopieur est en panne. La poignée de la porte de la classe des CM fonctionne mal. Une fenêtre de la classe des CM s'est décrochée, elle est en cours de réparation.

A Courmemin, les portes des toilettes enfants se dégondent. De plus, un problème d'intimité est soulevé puisque ces portes ne cachent pas suffisamment.

Un parent d'élève interroge le conseil afin de savoir si les écoles ont reçu des consignes quant au chauffage dans les classes (maximum 19°C) : les mairies répondent que non.

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 10 mars 2023 à Courmemin et le vendredi 16 juin 2023 à Vernou-en-Sologne, à 18h.

Le photographe viendra sur le RPI le lundi 6 février.

Un carnaval sera organisé le vendredi 17 mars sur les deux écoles.

La fête d'école aura lieu le vendredi 30 juin à Vernou-en-Sologne.

Le spectacle de Noël, organisé et financé cette année par la mairie de Vernou-en-Sologne, doit avoir lieu le mardi 13 décembre à la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

Un parent d'élève demande comment sont diffusés les comptes-rendus des conseils d'école. Mme Cormery indique qu'ils sont disponibles sur le site internet du RPI, de même que les menus de la cantine.

Mme Mathieu, présidente de l'APE, informe le conseil des actions qui sont prévues pour le moment : vente de gâteaux St Michel, vente de chocolats. L'APE a réalisé un bénéfice de 1500 euros pour l'année scolaire 2021/2022 : elle remettra un chèque de 500 euros à chaque école lors du spectacle de Noël le mardi 13 décembre.

A Courmemin, la bibliothèque reprendra après les vacances de la Toussaint. Des livres ont été donnés à l'école ; les enseignantes font appel à des bénévoles pour les couvrir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

A Vernou-en-Sologne, le 14 octobre 2022.

La secrétaire de séance,

Céline Martineau



La directrice,

Carine Cormery



Copie transmise à :

- Madame la Directrice Académique
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED